

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes  
du Pays de Weppesdu 7 octobre 2014Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 7 octobre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de FROMELLES, après convocation légale faite le 1<sup>er</sup> octobre, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 24  
de présents : 18  
de votants : 23

**Etaient présents** : Mmes ACCART, BLONDEL, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, HOURIEZ, LECLERCQ, MASSON, WAYMEL, WOLFCARIUS.

**Absents** : Mme SLEMBROUCK,

**Pouvoirs** : Mme BOCHER à Mme ACCART, Mme RICQUE à M. DELEPAUL, M. GALAND à M. WOLFCARIUS, M. LEDOUX à Mme ELOIRE, M. VAN DRIESSCHE à M. DE BEURMANN.

=====

**ZA de la Houssoye : Autorisation de signature de la convention avec LMCU**

La CCW est compétente en matière d'aménagement des zones d'activités du territoire et en matière de création, d'aménagement et d'entretien de voiries.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a, par délibération n°2014CCWD38 en date du 17 avril 2014, approuvé le projet d'extension de la ZA de la Houssoye à Bois-Grenier. Ces travaux affectent les emprises routières du Chemin de la Patinerie, relevant à la fois de la compétence de la CCW et de LMCU.

La CCW demande l'autorisation de LMCU pour occuper le domaine public routier mis à sa disposition afin de procéder aux travaux. La CCW assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de la totalité des travaux.

Monsieur BORREWATER demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet de convention établi conjointement par la CCW et LMCU.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



Envoyé en préfecture le 10/10/2014

Reçu en préfecture le 10/10/2014

Affiché le

**SLOK**